

Union Sportive Municipale de Viroflay

Club Municipal Omnisport - Fondé en 1971 - Siège Social à la Mairie

Secrétariat : Centre Omnisport de Gaillon - 28, rue Chanzy

Tél. 01 30 24 14 56 - Fax : 01 39 24 01 75 - E.mail : usm.viroflay@wanadoo.fr

Site : <http://www.crossdelasabliere.com> – e-mail : mfchevrier@orange.fr -

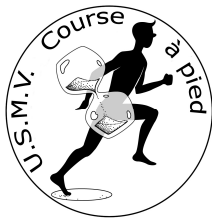
BULLETIN D'ADHÉSION

SAISON 2009/2010

NOM :	Prénom :	Sexe :
Date de naissance :	Lieu de naissance :	
E-mail* :	Téléphone :	
Adresse :		

* sa mention nous autorise à l'utiliser à des fins de communication interne et ne sera pas divulgué à l'extérieur de la section.

SECTION



COURSE à PIED - JOGGING

CATÉGORIES SPORTIVES 2009/2010

Minimes 1995-96/Cadets 1993-94 / Juniors 1991-92 / Espoirs 1988-90
Seniors 1971-88 / Vétérans 1970 et avant

Effectuez le règlement de la cotisation de (chèque à l'ordre de U.S.M. Viroflay)

- **Formule Loisir** : Dimanche + Cross de la Sablière **25 €**
- **Formule Initiation** : Mercredi, Vendredi, Dimanche + Cross de la sablière **70 €**
- **Formule Compétition** : Mercredi, Vendredi, Dimanche **100 €**

Comprend l'inscription au Cross de la Sablière et le forfait courses

Supplément pour les extérieurs à Viroflay : 5 €.

Signature :

** Entourez l'option choisie – La licence FFA est en plus et conseillée (à voir avec la Présidente pour l'adhésion)

Nota : Conformément à l'article 12.7 du Règlement Intérieur, les cotisations ne sont remboursables qu'en cas de force majeure.

L'USMV Course à pied se réserve le droit d'utiliser votre image à des fins de promotion de la section et pour des événements organisés par elle. Conformément à la Loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en écrivant à USMV section course à pied, 28 Rue Chanzy, 78220 Viroflay. Seule l'USMV est destinataire des informations que vous lui communiquez.

Renseignements indispensables

Certificat médical obligatoire (– de 2 mois) délivré le :

par le Docteur :

Bulletin complété à remettre,
accompagné du **règlement** du
certificat médical et d'une **photo**, à la
présidente :
Marie-Françoise Chevrier,
43 C Rue Raphaël Corby
78220 VIROFLAY

TRÉSORIER :
Céline LÉCONTE
31 Rue des Fleurs
78220 VIROFLAY

Prendre la **licence** de la Fédération Française d'Athlétisme est vivement recommandé par la section USMV. Son principal avantage est de comporter une **assurance** couvrant tous les risques liés à la course à pied. Elle facilite les inscriptions aux compétitions.